



Commerce et diplomatie

L'affaire des vedettes de Cherbourg

En décembre 1969, le Mossad récupère huit vedettes commandées à la France, mises sous embargo par le général de Gaulle.

L'opération est popularisée comme l'affaire des vedettes de Cherbourg.

En décembre 1969, Israël récupère à Cherbourg huit vedettes achetées à la France mais mises sous embargo par le général de Gaulle.

Les conséquences de l'embargo gaullien

La construction par la France de **12 vedettes** résulte de deux contrats signés les **26 juillet 1965** et **14 mars 1966** entre l'État d'Israël et les Constructions mécaniques de Normandie (CMN),

Après la Guerre des Six Jours, le **général de Gaulle décrète un embargo sur la vente d'armes à destination d'Israël**. Cinq vedettes sont livrées avant l'embargo, deux sont récupérées de justesse et cinq autres sont gardées dans le port de commerce de Cherbourg.

La réplique israélienne

Une ruse est alors mise au point : en collaboration avec les services secrets israéliens, une société norvégienne, créée pour la circonstance, demande à la France et à Israël de récupérer les vedettes car ces navires, sans armement, l'intéressent, prétendument pour faire de la recherche pétrolière en mer du Nord. L'État hébreu accepte. Il fournit même les équipages. **Dans la nuit du 24 au 25 décembre, les vedettes prennent le large et arrivent à Haïfa** quelques jours plus tard.

La diplomatie française ridiculisée

L'affaire est révélée le 26 décembre 1969 par une dépêche de l'Agence centrale de presse (ACP). L'information connaît un retentissement mondial. Le ministre de la Défense, Michel Debré, sanctionne alors le général Gazelles et l'ingénieur général Bonte qui préside le comité interministériel chargé de garantir l'exportation régulière des matériels de guerre, le CIEEMG. Cela n'empêche pas la France d'être la risée des chancelleries.

Les liens possibles avec la politique arabe de la France

Selon l'historien Pierre Razoux, le gouvernement français informé des intentions israéliennes par l'intermédiaire de ses services de renseignements laissa faire, saisissant ce prétexte pour officialiser des contrats d'armements préalablement conclus avec certains États arabes. La politique de neutralité mise en place par de Gaulle est ainsi sauvegardée, l'armée israélienne et les armées arabes ayant toutes deux été fournies avec du matériel français.

Source: Pierre Razoux, "L'affaire des vedettes de Cherbourg : pourquoi Paris a laissé faire ?", *Historia*, n°647, novembre 2000.